



Note du Secrétariat de l'OMD

Clause de non-responsabilité

La présente Note revêt un caractère purement informatif. Elle ne représente pas les points de vue des Membres de l'OMD et n'implique aucune décision ou action de la part de l'OMD.

Situation actuelle des Membres de l'OMD concernant les Comités nationaux de la facilitation des échanges (CNFE)

I. Introduction

L'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est entré en vigueur le 22 février 2017, lorsque les deux tiers des Membres de l'OMC ont eu mené à bien leurs processus nationaux de ratification. Au 8 août 2021, 154 des 164 Membres de l'OMC (soit 93 %) ont ratifié l'AFE.

L'AFE est constitué de 24 articles répartis en trois sections. La section I de l'AFE contient des mesures techniques de facilitation des échanges tandis que la section II regroupe les dispositions relatives au traitement spécial et différencié et la section III comprend les Articles 23 et 24 sur les « Dispositions institutionnelles et dispositions finales ». L'Article 23.2 porte sur les Comités nationaux de la facilitation des échanges (CNFE).

Article 23.2 Comité national de la facilitation des échanges

Chaque Membre établira et/ou maintiendra un comité national de la facilitation des échanges, ou désignera un mécanisme existant, pour faciliter à la fois la coordination et la mise en œuvre des dispositions du présent accord au plan interne.

L'efficacité de la mise en œuvre de l'AFE passe par le bon fonctionnement des CNFE, avec l'implication de tous les organismes publics concernés et la participation pleine et active des administrations douanières, compte tenu du rôle-clé joué par les douanes aux frontières en matière de facilitation et de sécurisation du commerce mondial. Une analyse de la section I réalisée par l'OMD a plus particulièrement établi que la douane joue le rôle le plus important en matière de mise en œuvre de l'AFE, démontrant ainsi que la douane était le seul organisme impliqué pour 30 % des mesures contenues dans ladite section et qu'elle était le principal organisme responsable de la mise en œuvre de 40 % des mesures de cette même section. En outre, la participation de la douane est également nécessaire aux fins de la mise en œuvre de toutes les autres mesures.

À travers le Programme Mercator, qui représente l'initiative phare de l'OMD pour soutenir la facilitation des échanges, l'OMD aide ses Membres dans le monde entier à mettre en œuvre l'AFE de manière uniforme, et notamment l'Article 23.2, en appliquant les outils et instruments de l'OMD.

La présente Note du Secrétariat offre, à partir des résultats de l'Enquête annuelle consolidée 2021 de l'OMD, un aperçu de la situation dans laquelle se trouvent les Membres de l'OMD concernant les CNFE. Elle décrit également les difficultés et les opportunités constatées par les Membres lors de la pandémie de COVID-19.

II. Objet de l'enquête

Soucieuse de réduire le fardeau que pourrait représenter la multiplication des enquêtes et de renforcer l'efficacité du processus d'enquête, l'OMD a regroupé plusieurs enquêtes en une seule Enquête annuelle consolidée.

L'Enquête annuelle consolidée de 2021 se divise en six chapitres, dont un nouveau chapitre (Chapitre 5) consacré aux Comités nationaux de la facilitation des échanges (CNFE). Ce chapitre a été créé pour faire le point sur la situation actuelle en la matière, six ans après la dernière enquête sur ce thème. La dernière enquête a mis en particulier l'accent sur les difficultés et les opportunités constatées durant la pandémie de COVID-19.

116 des 183 Membres de l'OMD ont répondu à une question au moins du Chapitre 5, qui en comptait neuf au total.

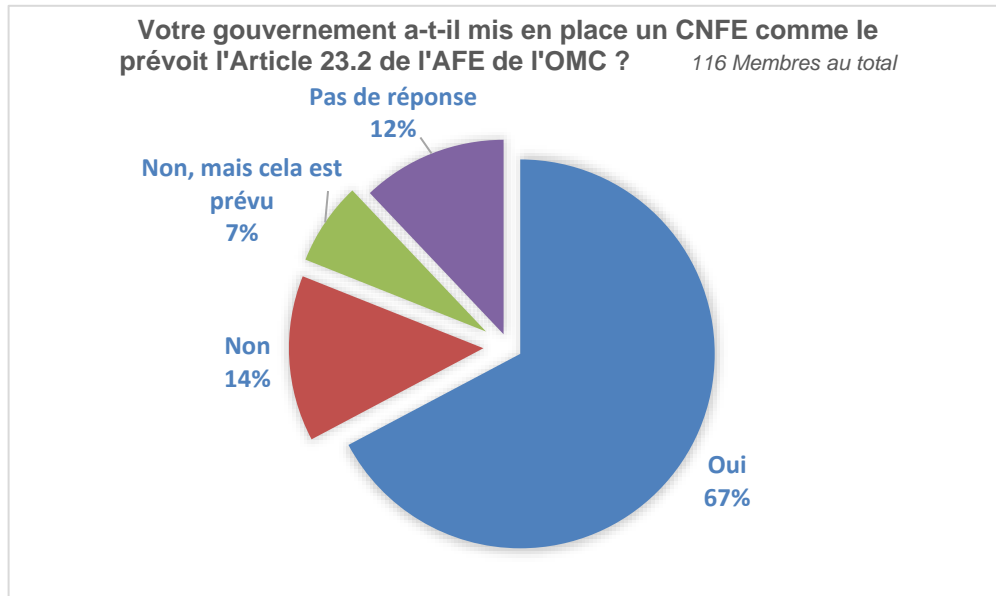
III. Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête sont analysés dans les huit parties ci-après.

III.1 Situation concernant la mise en œuvre de l'Article 23.2 sur les CNFE

67 % des Membres ayant répondu ont mis en place un CNFE conformément aux dispositions de l'Article 23.2 de l'AFE de l'OMC. Cependant, 14 % ne disposent toujours pas d'un CNFE et 7 % envisagent sa création. Alors qu'au mois de janvier 2016, 33 Membres de l'OMD indiquaient avoir mis en place un CNFE, ils étaient 78 en mars 2021 (sur 116 réponses), ce qui représente un progrès majeur, dû à l'entrée en vigueur de l'Accord quatre ans plus tôt.





III.2 Parties prenantes

L'AFE ne contient aucune obligation relative au nombre de parties prenantes que doit comporter un CNFE. Cependant, la participation de représentants à la fois du secteur public et du secteur privé est fortement encouragée par les organisations internationales, par exemple l'OMD, qui contribuent activement à la mise en œuvre de l'AFE.

Les résultats de l'enquête montrent que le nombre des membres de chaque CNFE se situe entre 5 et 60. La liste complète du nombre des membres des CNFE communiquée dans les réponses se trouve en Annexe à la présente Note.

- Dans la **région Asie/Pacifique**, c'est le Japon qui signale le nombre le plus bas de membres du CNFE (5). Dans cette même région, le CNFE qui compte le plus grand nombre de membres est celui de la Thaïlande, avec 24 membres.

En Nouvelle-Zélande, les locaux du CNFE se trouvent au sein de la division des négociations commerciales du ministère des affaires étrangères et du commerce de la Nouvelle-Zélande (MFAT, acronyme de l'anglais « Ministry of Foreign Affairs and Trade »). Le CNFE intègre des fonctionnaires provenant d'autres services du MFAT, et notamment du Groupe Pacifique et Développement et du Service des douanes de la Nouvelle-Zélande, selon les besoins.

- Dans la **région d'Afrique orientale et australe (AOA)**, le nombre des membres du CNFE est assez élevé (entre 20 et 50), à l'exception du CNFE des Comores,

qui compte 9 membres. Avec 50 membres, le CNFE du Zimbabwe est le plus étoffé de toute la région.

En Afrique du Sud, le CNFE ne comporte pas un nombre fixe de membres et intègre quatre grands services : Le Service des recettes de l'Afrique du Sud (SARS), le ministère du commerce, de l'industrie et de la concurrence (DTIC), la Commission d'administration du commerce international et le ministère en charge de l'agriculture, de la réforme agraire et du développement rural.

- Dans la **région Europe**, c'est la Suède qui compte le plus grand nombre de membres du CNFE (avec un total de 30 membres), tandis que la Norvège indique qu'une trentaine d'organisations et de parties prenantes sont membres du CNFE. Dans cette région, les CNFE les moins étoffés sont ceux de la Grèce (6 membres) et de la Suisse (5 membres ou davantage, en fonction des thèmes abordés).
- Dans la **région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)**, la Jordanie signale que son CNFE compte 9 membres, tandis que le Maroc et la Tunisie comptent respectivement 39 et 34 membres.
- Dans la **région Amériques et Caraïbes**, le nombre des membres du CNFE atteint un maximum de 20 membres, à l'exception du CNFE du Paraguay qui compte 42 membres (27 du secteur public et 15 du secteur privé).

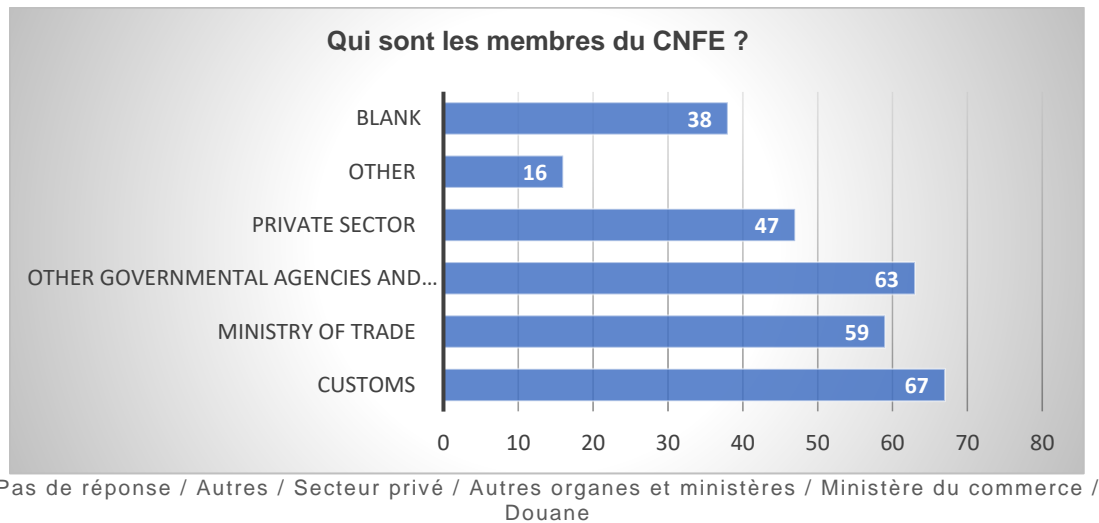
Le Canada n'indique pas le nombre des membres de son CNFE, mais fait savoir que le gouvernement du Canada s'appuie sur les réseaux interservices déjà existants et pleinement opérationnels pour entreprendre le travail nécessaire de planification stratégique, assurer la coordination de la facilitation des échanges à l'échelon national, entre Affaires mondiales Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et d'autres services et organismes chargés de faire respecter aux frontières les obligations en matière d'importation, d'exportation et de transit, et veiller au bon fonctionnement des mécanismes mis en place aux fins des consultations avec les parties prenantes.

- Dans la **région d'Afrique occidentale et centrale (AOC)**, les nombres signalés de membres du CNFE sont assez élevés. C'est le Niger qui compte le plus grand nombre de membres de la région (avec 60 membres, ce qui représente d'ailleurs le total le plus élevé parmi tous les pays ayant répondu à l'enquête), devant le Burkina Faso et le Gabon (45 membres chacun). La Gambie signale le nombre le plus faible de membres dans cette région, avec 10 membres.



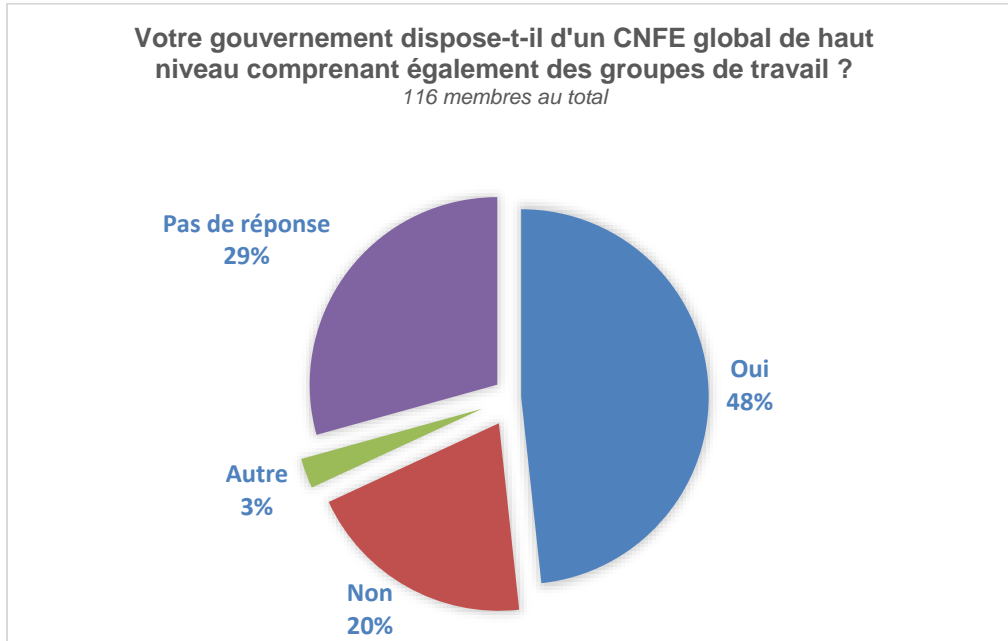
Le Cameroun ne fait pas état du nombre de membres que comporte son CNFE mais indique que ce dernier inclut trois organes distincts : le Comité d'orientation stratégique, le Secrétariat technique et le Secrétariat permanent.

S'agissant de la composition des CNFE, 67 des pays ayant répondu font savoir que la douane en fait partie. Le ministère du Commerce est indiqué en tant que membre dans 59 des réponses obtenues, tandis que d'autres organismes publics et ministères sont signalés comme membres du CNFE dans 63 réponses et que 47 pays ayant répondu font état d'une participation du secteur privé.



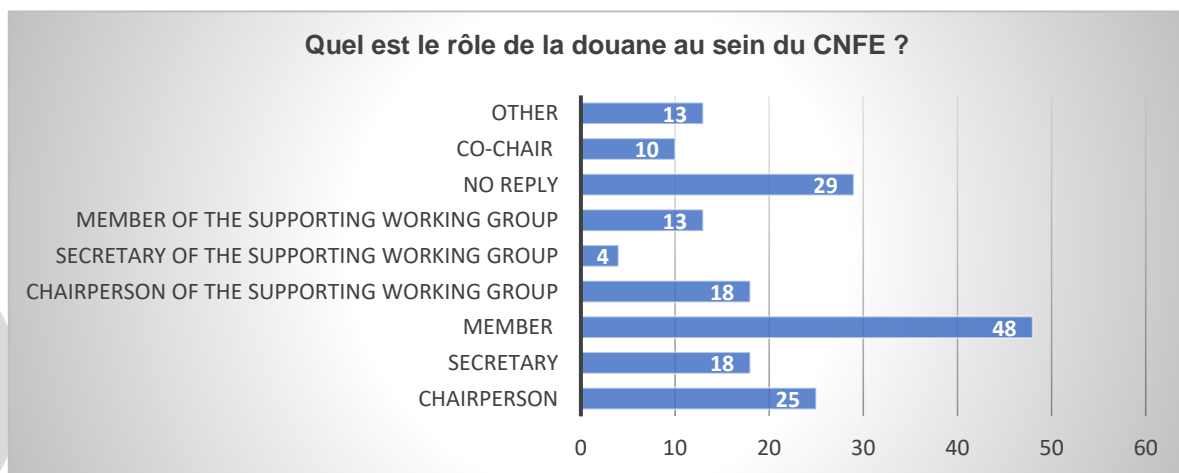
III.3 Structure du CNFE

Les engagements pris aux fins de l'Article 23.2 n'impliquent pas nécessairement la mise en place d'un organisme chargé de la coordination et de la mise en œuvre de l'AFE. Dans la réalité, les Membres disposent souvent d'une structure générale répondant aux exigences posées dans cet article. 48 % des Membres ayant répondu à l'enquête indiquent que leurs gouvernements ont mis en place un CNFE global de haut niveau comprenant des groupes de travail, ce qui n'est pas le cas pour 20 % d'entre eux.



III.4 Rôle de la douane au sein du CNFE

Compte tenu du niveau élevé de responsabilité assumé par la douane en matière de mise en œuvre et de respect des mesures de l'AFE, la douane est tenue de se montrer active au sein du CNFE. Les résultats de l'enquête montrent que dans 48 cas, la douane est simplement membre du Comité, alors qu'elle préside ou co-préside le Comité dans 35 cas et qu'elle assume le secrétariat du CNFE dans 18 cas. De plus, 35 administrations des douanes participent à un groupe de travail de soutien en qualité de Président, Secrétaire ou membre.

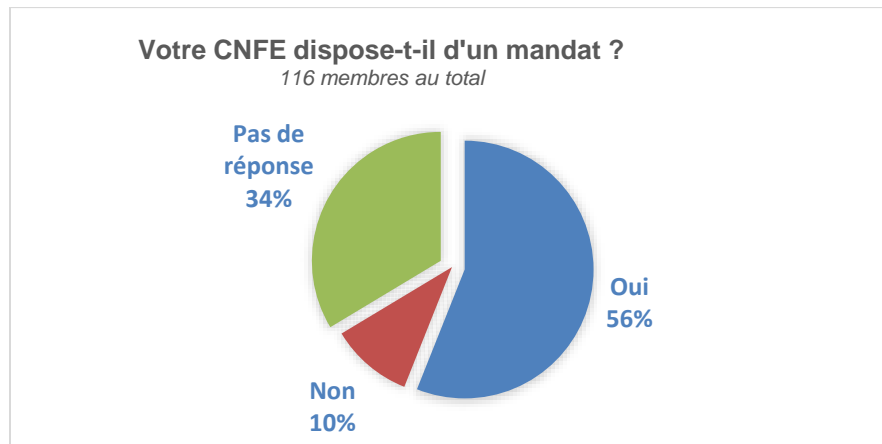




Autre / Co-Président / Pas de réponse / Membre du Groupe de travail de soutien / Secrétaire du Groupe de travail de soutien / Président du Groupe de travail de soutien / Membre / Secrétaire / Président

III.5 Mandat du CNFE

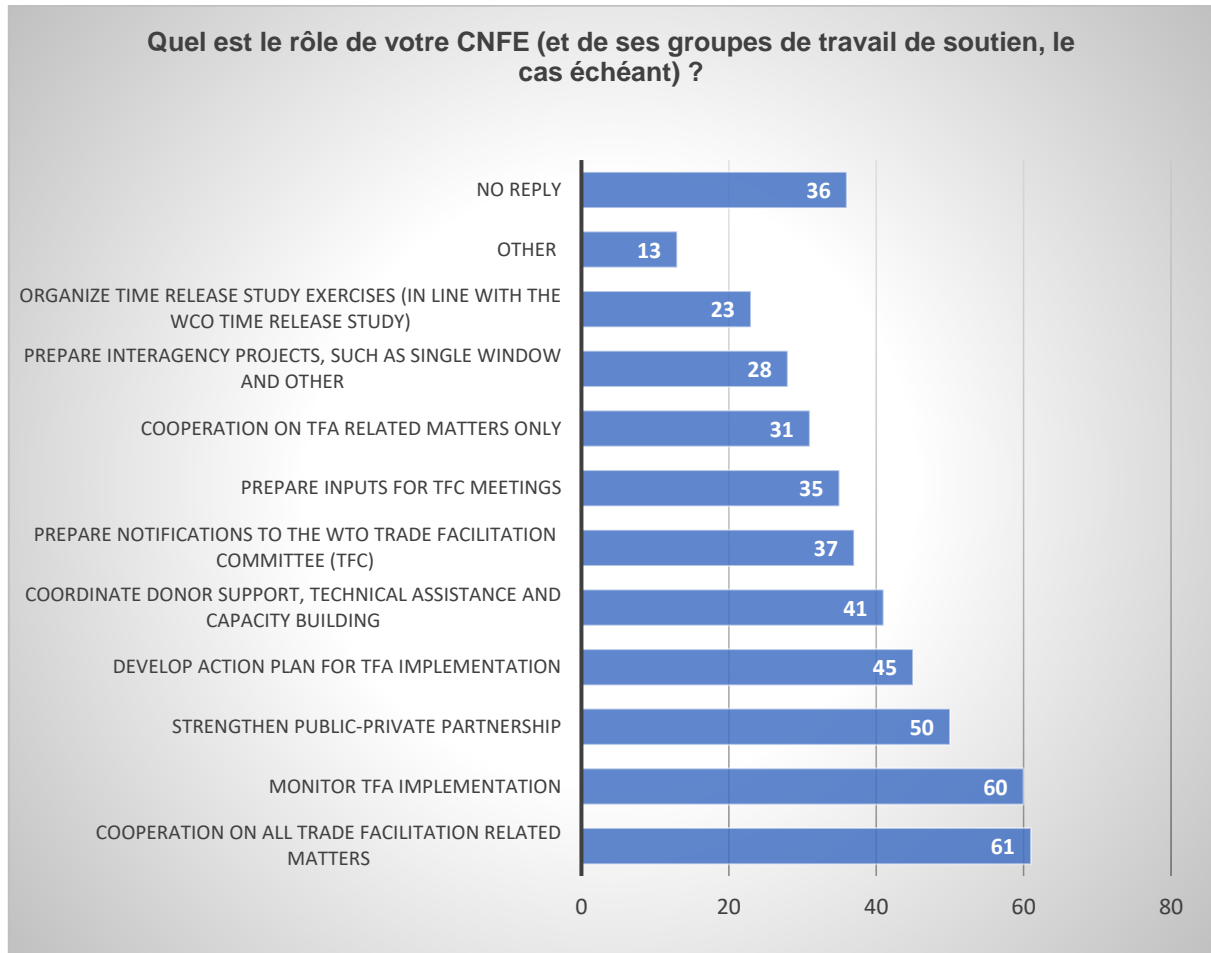
L'existence d'un mandat est une condition essentielle pour l'institutionnalisation des travaux d'un CNFE et permet de disposer d'un cadre clair de gouvernance indiquant quels sont les rôles et responsabilités du Comité. 56 % des Membres qui ont répondu précisent que leur CNFE est doté d'un mandat, ce qui n'est pas le cas pour 10 % de ces mêmes Membres. Dans 34 % des cas, les Membres n'ont pas répondu à cette question.



III.6 Rôles et responsabilités

S'agissant des rôles et des responsabilités du CNFE, il n'existe pas de solution unique applicable à toutes les situations. C'est ainsi que certains CNFE ont été créés pour assurer avant tout la mise en œuvre de l'AFE tandis que, dans d'autres cas, le CNFE existait bien avant la conclusion de l'AFE et son rôle ne se limite donc pas à la gestion des engagements compris dans l'Accord. En outre, les activités principales de chaque Comité varient en fonction des priorités des Membres, ce que montrent les résultats de l'enquête.

La moitié environ des Membres qui ont répondu indiquent que, dans leur pays, le rôle du CNFE consiste avant tout à assurer la coordination sur toutes les questions liées à la facilitation des échanges et à veiller au suivi de la mise en œuvre de l'AFE. Le rôle de renforcement du partenariat public-privé est mentionné dans 50 réponses, tandis que 45 réponses font état du développement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'AFE et que, dans 41 réponses, il est indiqué que le CNFE coordonne dans le pays le soutien des donateurs, de l'assistance technique et du renforcement des capacités.



Pas de réponse / Autre / Organisation d'exercices liés à l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (en accord avec l'Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises de l'OMD) / Elaboration de projets interservices tels que le guichet unique et autre / Coopération uniquement sur les sujets de l'AFE / Elaboration de contenus pour les réunions du CFE de l'OMC / Elaboration d'avis pour le Comité de la facilitation des échanges (CFE) de l'OMC / Coordination du soutien des donateurs, de l'assistance technique et du renforcement des capacités / Développement d'un plan d'action pour la mise en œuvre de l'AFE / Renforcement du partenariat public-privé / Suivi de la mise en œuvre de l'AFE / Coopération à tous les niveaux liés à la facilitation des échanges

72 des Membres qui ont répondu signalent que le CNFE coopère avec le Comité de la facilitation des échanges (CFE) de l'OMC, soit en élaborant des avis, soit en préparant des contenus pour les réunions du CFE.

Les autres rôles du CNFE mentionnés dans les réponses sont les suivants : Coopération uniquement sur les sujets de l'AFE (31 réponses), Elaboration de projets interservices tels que le guichet unique et autre (28 réponses), et Organisation d'exercices liés à l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (en accord avec l'Etude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises de l'OMD) (23 réponses).

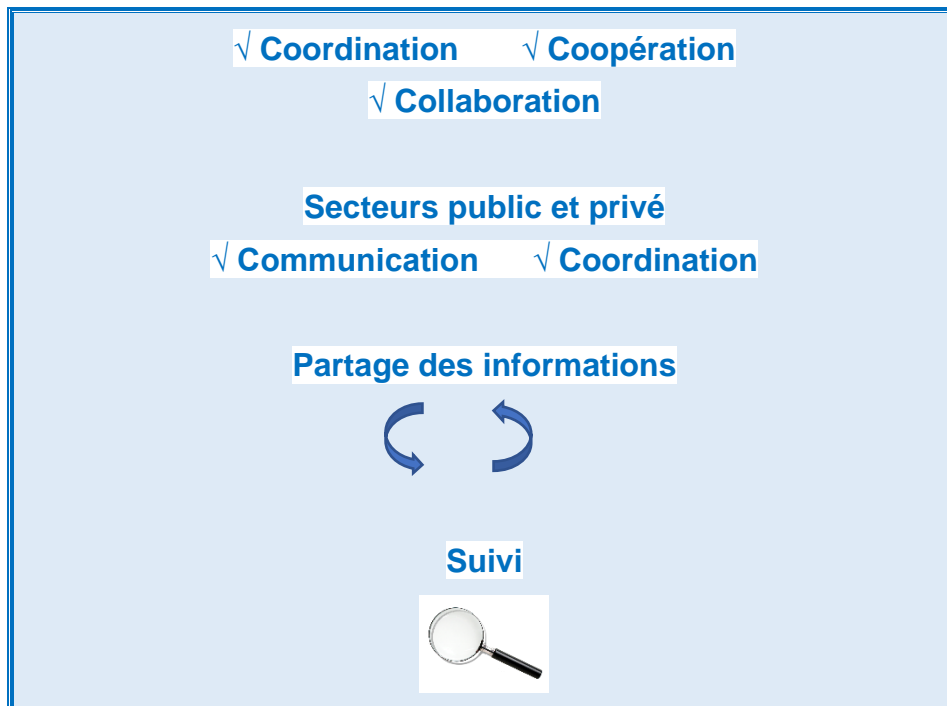
III.7 Principaux avantages liés à l'existence du CNFE durant la pandémie de COVID-19



La pandémie de COVID-19 a entraîné dans les échanges internationaux de graves perturbations qui, de manière générale, ont eu un impact important sur le programme de facilitation des échanges. L'accent a été mis sur la nécessité d'assurer la circulation transfrontalière des biens de première nécessité avec toute la célérité requise, et cet impératif a dans de nombreux cas pesé sur les objectifs à long terme. Néanmoins, dans certains cas, les CNFE ont joué un rôle important pour le traitement durant la pandémie des priorités en matière de facilitation et ont tiré profit de la situation d'urgence créée par la crise.

Les Membres de l'OMD ont été priés d'indiquer quels étaient les principaux avantages liés à l'existence du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19, et 60 Membres ont répondu à cette question.

À cet égard, la réponse la plus courante à cette question concerne la **Coordination**, la **Coopération** et la **Collaboration** (3C).



De nombreux Membres mettent également l'accent sur l'amélioration de la situation de la coopération entre le secteur public et le secteur privé, qui représente selon ses Membres l'un des avantages importants retirés de l'existence du CNFE lors de la pandémie. Quelques Membres ont estimé que le partage des informations constituait l'un des avantages offerts par le CNFE. Pour plusieurs Membres, le suivi de la mise en œuvre de l'AFE représente aussi l'un des avantages majeurs retirés du CNFE. Certains avantages spécifiques en relation avec la COVID-19 sont également signalés par les Membres, par exemple la possibilité de prioriser la facilitation des biens de première nécessité, la mise

en place d'un « couloir vert » pour les importations de l'aide humanitaire, l'accélération des procédures, la fourniture rapide - grâce à une réponse prompte - d'équipements sanitaires, médicaux et alimentaires, l'utilisation du CNFE en tant que plate-forme permettant d'évoquer les difficultés rencontrées et d'échanger des informations durant la pandémie, etc.

Réponses des Membres par région

- C'est la **région Asie/Pacifique** qui a fourni le taux de réponse le plus élevé à cette question, puisque 16 des 33 Membres de la région ont fait part de leurs observations.

L'Australie a estimé que le principal avantage du CNFE et de ses sous-comités résidait dans la mise en place d'un forum réunissant les pouvoirs publics et le secteur industriel afin de débattre des orientations stratégiques en matière de facilitation des échanges et d'initier un partenariat sur les initiatives de facilitation des échanges. Ce forum s'est révélé particulièrement intéressant durant la pandémie de COVID-19 car il a permis d'identifier les problèmes rencontrés par les entreprises et de faire connaître la réponse apportée à la pandémie par les pouvoirs publics australiens.

En Chine, le CNFE a joué un rôle significatif pour faciliter la coordination entre les différentes administrations publiques et pour promouvoir le suivi et l'amélioration de la mise en œuvre de l'AFE à l'échelon national. En janvier 2017, la Chine a annoncé qu'elle était parvenue, bien plus rapidement qu'elle ne l'avait prévu, à appliquer l'intégralité des dispositions de l'AFE. Grâce aux réformes institutionnelles menées par la douane chinoise en 2018, qui ont consisté à intégrer à la douane les fonctions de quarantaine sanitaire, animale et végétale, de sécurité alimentaire et d'inspection des marchandises, la douane a pu non seulement assurer une mise en œuvre effective de l'AFE durant la pandémie de COVID-19, mais elle a aussi été en mesure de prévenir et contrôler la propagation transnationale du virus. Cette mesure a également bénéficié du soutien du CNFE.

L'Indonésie a signalé que son CNFE consistait en un point d'information unique, mis en œuvre par les ministères et organismes indonésiens concernés et fournissant des renseignements sur la facilitation des échanges dans le cadre de l'AFE. Les informations fournies concernent également la facilitation des échanges lors de la pandémie de COVID-19. Le Comité a eu pour rôle de veiller à la circulation des renseignements et d'assurer la facilitation des échanges, tout en garantissant le caractère certain et prévisible des affaires.

Afin de soutenir les mouvements transfrontaliers des biens de première nécessité avec une fluidité optimale, la Nouvelle-Zélande a cherché des moyens d'accélérer le processus de dédouanement et elle a mis en place à cette fin des solutions numériques pour que les transactions commerciales transfrontalières soient plus commodes et transparentes, tout en garantissant le respect des règles. La Nouvelle-Zélande a appliqué un régime de concession tarifaire pour les marchandises liées à la COVID-19.



Au Japon, les ministères concernés ont pu s'appuyer sur la structure du CNFE pour assurer une coordination étroite et adopter des mesures proactives, y compris concernant les réponses à apporter par la douane face à la COVID-19, en vue de promouvoir la facilitation des échanges tout en préservant un dialogue rapproché avec le secteur privé.

La Corée a fait part des trois avantages suivants qui découlent du fonctionnement du CNFE :

- progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'AFE à l'échelon national ;
- élargissement de la coopération internationale concernant l'AFE ; et
- meilleure utilisation de l'AFE.

Le Vietnam a signalé les deux avantages suivants : supervision de la mise en œuvre de l'AFE, accélération/suivi de la mise en œuvre du Guichet unique national et du guichet unique de l'ANASE et réforme des inspections spécialisées.

Le Bhoutan a indiqué avoir institutionnalisé le CNFE. Les réunions de l'équipe se tiennent tous les trimestres.

La Malaisie a fait part des avantages suivants : dynamisme accru des activités commerciales, diminution des coûts pour les entreprises et plus grande facilitation des déplacements transfrontaliers de marchandises.

La coopération et la collaboration sont considérées par d'autres Membres de la région, notamment par Singapour et par l'Union de Myanmar, comme les principaux avantages de l'existence du CNFE.

Les Maldives ont mis en avant la coordination effective entre les parties prenantes, tout en ajoutant que les questions propres à la COVID-19 ne sont pas abordées au sein du CNFE. Les Samoa font part d'une poursuite des travaux et d'un suivi des progrès en matière de mise en œuvre durant la pandémie de COVID-19. Le Sri Lanka a indiqué que les membres du CNFE ont décidé d'accepter la soumission de documents dématérialisés pendant la pandémie.

Au Cambodge, le CNFE assure une mise en œuvre effective de l'AFE et veille à la coopération entre toutes les parties prenantes concernées (AOP, PD et secteur privé), mais s'occupe également de questions qui dépassent le seul cadre de l'AFE, par exemple dans le domaine du transport et de la logistique.

- Dans la **région AOA**, 11 Membres ont indiqué quels étaient les principaux avantages découlant de l'existence du CNFE, notamment lors de la pandémie de COVID-19.

Les Comores ont estimé que le CNFE aidait les pouvoirs publics, par l'entremise de la douane, à appliquer plusieurs mesures de secours, notamment des procédures spécifiques pour le retrait de certaines catégories de marchandises en lien avec la pandémie de COVID-19 (produits alimentaires, médicaments, produits médicaux, produits d'hygiène) et ce, à travers les dispositions suivantes :

- 30 % de diminution des droits et taxes à appliquer ;
- mise en place d'une déclaration spéciale de retrait sous la forme d'un formulaire spécifique, afin de réduire la durée nécessaire pour la mainlevée ;
- création d'un « couloir vert » pour les importations de l'aide humanitaire ;
- disponibilité dans SYDONIA du module IM9, ouvrant la voie à un dédouanement simplifié des marchandises (cas des recouvrements provisoires).

Au Rwanda, les principaux avantages signalés sont d'une part la création d'une plateforme de dialogue public-privé entre les organismes chargés de faciliter les échanges et les autres parties prenantes et d'autre part le lancement des réformes de facilitation, qui a conduit à la mise en place d'un environnement propice pour les entreprises et plus favorable aux affaires. Durant la pandémie de COVID-19, le CNFE a été en mesure d'informer les décideurs politiques des effets de la COVID-19 sur le commerce transfrontalier et de suggérer des politiques et des stratégies appropriées susceptibles d'être mises en place pour absorber l'impact de la pandémie sur les échanges et faciliter les transports au passage des frontières du Rwanda.

Maurice considère que la composition de son CNFE est optimale, ce qui a permis de comprendre les problèmes de facilitation des échanges du point de vue du secteur public et du secteur privé. Le CNFE a collaboré avec les parties prenantes concernées pour résorber les goulets d'étranglement durant la pandémie.

En Afrique du Sud, le SARS et le ministère du Commerce, de l'industrie et de la concurrence (DTIC) co-président le CNFE. Le DTIC a porté devant l'OMC une proposition sur l'assouplissement des mesures concernant les biens et les services liés à la COVID-19.

Le Botswana a fait part, au titre des avantages principaux d'un CNFE, de la collaboration entre les organismes publics et le secteur privé, tandis qu'Eswatini a indiqué que la « nouvelle normalité » concernant la prise de décision en matière de facilitation des échanges est un avantage à attribuer au CNFE. Pour Madagascar, l'accélération des procédures et l'apport rapide dans le pays d'équipements sanitaires, médicaux et alimentaires a constitué un avantage décisif. Au Lesotho, l'un des principaux avantages du CNFE réside dans le programme d'habilitation à l'AFE pour les membres du CNFE. Parmi les autres avantages mentionnés, figure la coordination des efforts aux fins de la mise en œuvre de l'AFE.

Pour plusieurs membres de la région, par exemple les Malawi, la Zambie et le Zimbabwe, l'approche coordonnée adoptée pour les mesures de facilitation des échanges constitue le principal avantage du CNFE.

- Dans la **région Europe**, le taux de réponse à cette question a été plutôt faible : seuls 8 Membres sur 52 ont fait part des principaux avantages découlant de l'existence du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19.

C'est la communication entre le secteur public et le secteur privé qui retient le plus l'attention des Membres dans cette région.



En Irlande, le CNFE s'est révélé particulièrement profitable pour les communications entre les entreprises et les organismes publics, notamment la douane. Les mesures à signaler à cet égard sont les suivantes : les initiatives de sensibilisation des entreprises aux préparatifs nécessaires pour le Brexit ; des informations sur l'Accord économique et commercial global (AECG) UE-Canada - l'origine préférentielle ; des informations sur le Système d'exportateur enregistré (REX) ; des données mises à jour sur la formation et en particulier sur la formation de la douane, aux fins du Brexit ; des mises à jour régulières sur le Brexit ; et un soutien à la planification des parties prenantes en vue de l'introduction du nouveau Système automatisé d'importation (SAI) lancé le 23 novembre 2020 dans le cadre du programme de système électronique intégré du Code des douanes de l'Union (CDU).

Au sein du CNFE des Pays-Bas, l'administration des douanes et les représentants des organismes publics et du secteur commercial ont procédé à un échange de vues étendu sur les questions liées aux franchissements par les marchandises des frontières extérieures de l'Union européenne (UE). Ce dialogue repose sur l'égalité et la transparence mutuelle. Les parties prennent connaissance de leurs responsabilités, leurs intérêts et leurs souhaits respectifs et, dans la mesure du possible, elles s'efforcent de les coordonner. Ainsi, elles cherchent ensemble le meilleur équilibre possible entre l'application de la loi et la facilitation des échanges. Le principal avantage de ce système réside dans le fait que le CNFE et sa structure offrent un contact direct, effectif et efficace entre le secteur commercial et les organismes publics.

En Suède, le CNFE a joué un rôle important pour simplifier les procédures commerciales et il a apporté des informations aux autorités participantes en vue de déterminer quelle législation de l'UE pourrait se révéler problématique pour les entreprises, tout en leur permettant d'acquérir une expérience sur le fonctionnement des entreprises lorsqu'elles rencontrent divers problèmes. Le dialogue est considéré comme un résultat en soi, qui a une valeur propre. Durant la pandémie, le forum a été utile pour soulever les problèmes et échanger les informations.

La Géorgie a signalé que certaines des fonctions du Comité ont été suspendues dès le début de la pandémie de COVID-19 et que, depuis lors, ses travaux ont essentiellement porté sur la communication avec les représentants du secteur privé (mise à disposition des informations et réception des retours d'expérience sur l'environnement réglementaire et sur les difficultés quotidiennes rencontrées par les entreprises).

Au sein du CNFE du Royaume-Uni, l'industrie conseille les pouvoirs publics et formule d'importantes recommandations en relation avec les priorités immédiates pour préserver la résilience des chaînes logistiques. En Norvège, le CNFE est un forum utile pour la constitution de réseaux et le partage des informations.

Le Kosovo rapporte les avantages suivants :

- renforcement de la communication entre le secteur public et le secteur privé ; et
- amélioration de la conception et de la mise en œuvre des procédures frontalières, permettant de réduire les coûts habituellement supportés.

En Macédoine du Nord, des couloirs verts offrent la possibilité de transporter des marchandises 24 heures sur 24 et sept jours sur sept au sein de l’ALECE.

- Dans la **région MENA**, 5 Membres ont indiqué quels étaient les principaux avantages découlant de l’existence du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19.

Suite à la déclaration conjointe OMD/OMC sur les mesures commerciales en relation avec la COVID-19, le Royaume de Bahreïn a bénéficié d’une assistance technique fournie par le Secrétariat de l’OMC en vue de préparer une notification sur les mesures commerciales temporaires mises en œuvre durant la pandémie.

Le Maroc a signalé deux avantages découlant du CNFE, à savoir la coordination des mesures prises par différents acteurs de la chaîne logistique transfrontalière et la planification/la surveillance de la mise en œuvre des mesures de facilitation. L’Arabie Saoudite estime que les avantages liés au CNFE sont doubles : une meilleure coopération entre les différentes entités et une application plus rapide des initiatives et projets nouveaux.

En Jordanie, les avantages mentionnés concernent l’accélération des procédures et la fourniture rapide - grâce à une réponse prompte - d’équipements sanitaires, médicaux et alimentaires. Pour le Qatar, les deux principaux avantages constatés sont l’entrée de fournitures médicales durant la pandémie de COVID-19 et la mise en place de nouveaux services électroniques.

- Dans la **région Amériques et Caraïbes**, 9 Membres ont fait état des principaux avantages découlant de l’existence du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19.

Les avantages mentionnés par la Guyane se répartissent comme suit :

- l’établissement, dans les délais spécifiques prévus par l’AFE, des notifications à l’OMC attendues de la part de la Guyane ;
- la mise en place d’une feuille de route nationale pour la facilitation des échanges (2019-2024), garantissant la continuité des travaux du CNFE ;
- le partage des informations sur les bonnes pratiques appliquées lors de la pandémie de COVID-19 pour garantir un déroulement sans perturbation des procédures commerciales ; et
- la mobilisation du soutien des donateurs pour apporter les ressources nécessaires et répondre aux besoins de renforcement des capacités en matière de facilitation des échanges (en cours).

Au Pérou, le travail de coordination a été mené à bien entre les différentes entités du secteur public des actions en vue de contribuer au respect des dispositions de l’AFE. Les mesures de facilitation constituent un facteur d’intégration entre les institutions, c’est pourquoi une initiative portant sur « l’amélioration de l’efficacité de la gestion sanitaire dans le cadre de la mise en œuvre de l’Accord sur la facilitation des échanges au Pérou »



est en cours, avec le soutien du Programme suisse de coopération « SeCompetitive » (SECO) ; cette initiative est mise en œuvre sous la conduite du ministère du commerce extérieur et du tourisme (MINCETUR), en coordination le Service sanitaire national de l'agriculture (SENASA), la Direction générale de la santé environnementale de la sécurité alimentaire (DIGESA), l'agence nationale des pêcheries (SANIPES), la Superintendance nationale de l'administration douanière et fiscale (SUNAT), l'autorité portuaire nationale (APN) et des entités du secteur public, ce qui contribuera à renforcer la compétitivité du commerce extérieur péruvien, à travers l'amélioration de la gestion sanitaire et de la coordination entre les entités chargées du contrôle.

Cette initiative est destinée à la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges et ce, à travers la mise en place de cinq composantes : 1. Gestion des risques, 2. Opérateur économique agréé, 3. Procédures de test, 4. Coopération entre les organismes présents aux frontières, et 5. Notification des contrôles ou des inspections renforcées. Ces composantes favoriseront une gestion sanitaire plus solide de la part des autorités, dans le cadre de leurs responsabilités et compétences.

Antigua-et-Barbuda a fait part des trois principaux avantages suivants : meilleure coordination avec le secteur privé et les services publics ; amélioration des mesures de facilitation des échanges mises en place ; et amélioration des relations de travail avec d'autres organismes. Pour la République Dominicaine, les trois avantages majeurs à signaler sont la communication entre les organismes publics et privés, la résolution de problèmes liés à la manipulation des marchandises et l'instauration de mesures de facilitation des échanges. De son côté, le Paraguay a signalé que le CNFE renforce le dialogue public-privé et optimise les processus.

Le Costa Rica estime que le CNFE favorise la fluidité des échanges dans ses ports, aéroports et postes frontaliers terrestres, jouant ainsi un rôle de prévention des obstacles au commerce qui pourraient découler de la pandémie. Pour le Guatemala, l'un des avantages réside dans la mise en place d'un plan annuel, qui peut ainsi être surveillé par tous les membres du CNFE.

- Dans la **région AOC**, le taux de réponse à cette question est assez élevé, puisque 11 Membres sur 23 mentionnent les principaux avantages découlant de l'existence du CNFE, y compris lors de la pandémie de COVID-19.

Pour le Cameroun, les avantages du CNFE sont les suivants :

- interconnexion de l'administration technique sur la plate-forme GUCE ;
- poursuite de la dématérialisation des procédures ;
- surveillance permanente des goulets d'étranglement dans les ports et dans les aéroports ; et
- propositions de mesures spécifiques de facilitation des échanges durant et après la pandémie de COVID-19.

Le Nigéria considère que le CNFE :

- garantit la transparence et la prévisibilité de toutes les formalités à tous les négociants (et en particulier aux micro-, petites et moyennes entreprises) ;

- accélère les formalités habituelles, laissant ainsi plus de place aux contrôles supplémentaires nécessaires en relation avec la COVID-19 ; et,
- a offert la possibilité de numériser tous les processus qui pouvaient l'être, dans la mesure où les infrastructures le permettaient, afin d'accélérer le traitement et de diminuer la nécessité d'un contact physique entre les organismes présents aux frontières et les négociants.

En Côte d'Ivoire, le CNFE s'est révélé profitable à quatre égards :

- participation de tous les membres ;
- renforcement du partenariat douane / entreprises ;
- coopération entre les organismes ; et
- mise en place d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges.

A Sao Tomé-et-Principe, les principaux avantages de l'existence du CNFE sont les suivants :

- simplification du processus ;
- facilitation du dialogue public/privé ;
- facilitation du paiement ; et
- simplification du dédouanement (durée moindre).

Les 3C (**C**oordination, **C**oopération et **C**ollaboration) sont également mentionnés par plusieurs Membres de cette région. Par exemple, en Gambie, le CNFE a favorisé la coopération et la collaboration entre la douane et les autres organismes présents aux frontières mais il a aussi permis d'élargir les mesures de facilitation des échanges qui consistaient à accorder certains privilèges aux importateurs. En outre, le Cap-Vert a signalé des interactions accrues entre les membres du CNFE, et le Libéria a estimé que le CNFE s'est révélé profitable en matière de coordination et de coopération entre les services.

Le Togo a fait état de deux avantages, à savoir la mise en œuvre à l'échelon national de mesures concernant l'AFE, et la diminution ou l'élimination des goulets d'étranglement dans la chaîne logistique nationale. Parmi les avantages liés au CNFE, le Niger a pour sa part mentionné une sensibilisation accrue et l'obtention d'informations de la part des opérateurs économiques sur les thèmes liés à l'AFE.

III.8 Principales difficultés rencontrées durant la pandémie de COVID-19

En raison de la pandémie de COVID-19 et des mesures qui en ont découlé, notamment en matière de distanciation sociale, le fonctionnement et la continuité des activités des CNFE ont été perturbés à divers égards. Les Membres de l'OMD ont été priés d'indiquer quelles difficultés majeures ils ont rencontrées dans le fonctionnement de leur CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19, et 53 Membres ont répondu à cette question.



La réponse la plus courante à cette question concerne les difficultés à organiser des réunions durant la pandémie de COVID-19. Parmi les réponses fournies par de nombreux Membres dans les différentes régions, la coordination émerge comme l'une des difficultés majeures rencontrées. Plusieurs Membres ont également indiqué que l'établissement de priorités dans la circulation des biens de première nécessité s'est aussi révélé problématique. Beaucoup de Membres jugent que les objectifs à long terme ont été négligés, au profit d'objectifs à court terme, en relation avec la COVID-19. Il est également indiqué que certains CNFE, qui en étaient à la phase initiale de leur formation au moment où la pandémie a débuté, n'ont pas eu la possibilité d'organiser leur première réunion.

Tenue des réunions



Coordination



Priorisation de la circulation des biens de première nécessité

Négligence des objectifs à long terme

Réponse des Membres par région

- Dans la **région Asie/Pacifique** : 13 Membres ont indiqué quelles étaient les principales difficultés rencontrées dans le fonctionnement du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19.

La Chine a fait part de deux difficultés majeures : tout d'abord, suite à la réforme institutionnelle intervenue en 2018, certains membres du CNFE ont changé, et il convient donc de modifier en conséquence les fonctions afférentes. Par ailleurs, dès le début de la pandémie de COVID-19, la prévention et le contrôle de la propagation de la COVID-19 sont considérés par l'État comme une priorité absolue, et la mise en œuvre de l'AFE passe nécessairement après.

Le CNFE de l'Indonésie a été créé en 2018, et les hauts responsables des ministères et organismes concernés s'y sont engagés. L'Indonésie a estimé toutefois que des améliorations sont possibles concernant le fonctionnement du CNFE, et qu'il faudra notamment dans les années à venir relever le défi de la création par les membres d'un plan d'action solide aux fins de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'AFE de l'OMC.

La Nouvelle-Zélande signale que les scénarios de pandémie n'ont pas vraiment été pris en compte lors des négociations initiales de l'AFE. A cet égard, il lui manque donc un niveau de précision suffisant sur les questions de mainlevée et de dédouanement dans une situation de pandémie. Compte tenu des difficultés rencontrées dans le monde en matière de facilitation des échanges, la Nouvelle-Zélande considère qu'il serait utile d'étudier les possibilités de réexamen/révision des dispositions pertinentes de l'AFE pour s'assurer qu'elles sont toujours adaptées aux buts recherchés.

La Corée a fait état de difficultés rencontrées principalement pour les trois objectifs suivants : le niveau d'avancement de la mise en œuvre de l'AFE à l'échelon national ; l'élargissement de la coopération internationale concernant l'AFE ; et l'amélioration de l'utilisation de l'AFE.

Deux difficultés sont signalées par le Sri Lanka, à savoir celles liées à l'organisation des réunions du CNFE durant la pandémie de COVID-19 et celles relatives au suivi des progrès accomplis par les organismes en charge de la mise en œuvre, dans le cadre de visites sur site. Les Maldives relèvent également que c'est la tenue des réunions en présentiel qui a posé le plus de difficultés.

En Australie, la difficulté principale découlait de la nécessité temporaire de se concentrer sur un travail de coordination visant à fournir des conseils pour résoudre les problèmes immédiats, au détriment de l'avancée des stratégies à plus long terme de facilitation des échanges.

Le Bhoutan indique que son CNFE est désormais institutionnalisé. Les réunions de l'équipe se tiennent chaque trimestre.



La coordination entre les différents organismes publics et avec le secteur privé constitue la principale difficulté signalée par la Malaisie.

Aux Samoa, les restrictions imposées en raison de la déclaration de l'état d'urgence ont réduit les possibilités de réunion du Comité.

Le Timor-Leste a signalé que les membres exécutifs du CNFE sont tous des ministres et qu'il est donc difficile de les réunir.

Au Vietnam, les principales difficultés constatées sont l'absence de relations effectives entre les services publics et le secteur privé et le manque de vision à long terme.

- Pour cette question, c'est la **région AOA** qui fournit le taux le plus élevé de réponses, puisque 11 de ses 24 Membres ont fait part de leurs observations.

Au Rwanda, il a été établi que les difficultés suivantes sont de nature à entraver une mise en œuvre fluide de l'AFE :

- l'absence de financement adéquat pour soutenir les activités du CNFE (renforcement des capacités, sensibilisation, communication, promotion, recherche, négociations, etc.) ;
- une mauvaise connaissance de l'AFE de la part des institutions chargées de sa mise en œuvre et du secteur privé ;
- des capacités techniques inappropriées pour la mise en œuvre de certaines dispositions de l'AFE ;
- des infrastructures, des équipements et des locaux impropres à remplir les obligations liées à l'AFE ; et
- des ressources humaines insuffisantes qui ne permettent pas au Secrétariat du CNFE de coordonner la mise en œuvre de l'AFE.

Au Rwanda, durant la pandémie de COVID-19, les difficultés rencontrées par les entreprises avaient essentiellement trait à la liberté du transit, aux restrictions dans les déplacements des personnes ou encore aux tests et inspections applicables aux importations et aux exportations, qui se sont révélés plus lourds et/ou plus longs durant la pandémie. Il est également indiqué que le transfert des marchandises d'un camion à un autre dans le port sec de Kiyanzi, ainsi que la diminution, en raison des mesures de distanciation sociale, du nombre des fonctionnaires disponibles aux frontières pour servir les usagers, ont eu pour conséquence de rallonger de plusieurs jours la durée nécessaire –déjà importante– pour acheminer les marchandises du port vers Kigali.

Les Comores ont estimé que les principales difficultés concernaient l'absence de prévisibilité, au niveau des donateurs, dans les flux d'importation de l'aide humanitaire et, au début de la pandémie, les problèmes de coordination entre les acteurs concernés.

Au Lesotho, les principales difficultés constatées découlent d'une mauvaise compréhension de ce qu'est un CNFE ou de la facilitation des échanges, de l'absence de volonté, d'adhésion et d'engagement au niveau politique et du manque de ressources.

Pour Madagascar, c'est l'accélération des procédures et la fourniture rapide - grâce à une réponse prompte - d'équipements sanitaires, médicaux et alimentaires qui ont posé le plus de problèmes.

Le Botswana a signalé que la difficulté majeure résidait dans l'existence d'autres comités constitués des mêmes membres et fonctionnant en parallèle au CNFE.

Aux Malawi, la tenue des réunions a constitué la difficulté majeure, l'organisation de réunions virtuelles étant pour certaines organisations compliquée par des problèmes de réseau et d'équipements opérationnels. De même, Eswatini estime aussi que les réunions ont représenté la principale difficulté, tandis que le Zimbabwe indique que l'absence de matériel et de logiciels informatiques dans certaines organisations a entravé la tenue des réunions en ligne.

À la différence de nombreux pays, Maurice - un petit État insulaire – n'a jamais rencontré de difficultés de coordination mais, lors de la pandémie, très peu d'activités de coordination du CNFE ont été organisées.

En Afrique du Sud, il s'est révélé compliqué d'assurer la participation de tous les services partenaires. De son côté, la Zambie a fait savoir que le défi principal résidait dans l'harmonisation des procédures.

- Le taux de réponse pour cette question a été relativement faible dans la **région Europe**, puisque seulement 8 Membres sur 52 ont fait part de leurs principales difficultés en relation avec l'existence du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19.

En Géorgie, le CNFE est aujourd'hui confronté à une difficulté majeure, à savoir une appropriation insuffisante de ce dispositif de la part des responsables de haut niveau du secteur privé – l'essentiel du dialogue et des initiatives sont le fait du secteur public, le secteur privé se contentant d'adopter un rôle passif. Cette situation oblige les organismes publics et le Secrétariat du CNFE à trouver des ressources supplémentaires afin de renforcer l'engagement nécessaire de la part des autres membres du Comité.

Le CNFE des Pays-Bas existe depuis plus de 10 ans déjà ; il est doté d'une structure bien équilibrée et regroupe tous les membres pertinents. Durant la pandémie de COVID-19, les principales difficultés ont découlé de la nécessité d'organiser des réunions plus fréquentes et de remplacer les réunions en présentiel par des vidéoconférences. Grâce à la structure du CNFE et au soutien technique dont il a pu disposer, il a été possible de répondre à ces besoins.

La Suède a rencontré des difficultés pour résoudre les problèmes apparus à l'échelon régional (UE). Il existe en Suède de nombreux forums de dialogue entre les organismes publics et le secteur privé, ce qui implique aussi que le CNFE ne joue pas toujours un rôle central dans les questions relatives aux échanges.



Au Royaume-Uni, le défi majeur consiste à préserver l'engagement et la motivation de participants qui ont des priorités différentes. Souvent, les décisions doivent être prises sans délai, ce qui ne facilite pas les consultations.

Le Kosovo a signalé deux principales difficultés, d'une part pour l'amélioration de la coordination entre les organismes nationaux en charge des frontières et, d'autre part, pour l'organisation des réunions (plus complexe que pour des réunions normales en présentiel). La Norvège a également indiqué qu'il n'a pas été possible d'organiser de réunions en présentiel depuis l'été 2020.

En Irlande, le problème principal concernait le passage à l'utilisation d'une plate-forme électronique lorsque les restrictions imposées par le gouvernement empêchaient les réunions en présentiel, tandis que le Kirghizistan fait savoir que le Secrétariat du CNFE a besoin d'un soutien technique.

- Dans la **région MENA**, 4 Membres sur les 18 que compte la région ont fait part de leurs principales difficultés en relation avec l'existence du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19.

Le Royaume du Bahreïn a annoncé les mesures temporaires qui avaient été introduites en réponse à la pandémie de COVID-19. Dans un souci de transparence optimale, les mesures retirées et abandonnées ont également fait l'objet d'une annonce. Toutes ces mesures temporaires ont été fréquemment évaluées pour rendre compte de la disponibilité des approvisionnements dans le Royaume du Bahreïn. Au fil du temps, les mesures ont été modifiées afin de restreindre le moins possible les échanges.

Le Maroc fait état des difficultés qu'il a rencontrées pour diminuer la durée et les coûts afférents aux opérations commerciales transfrontalières. L'Arabie Saoudite a indiqué que de nombreux projets multisectoriels ont fait face à des problèmes. À l'instar de nombreux autres Membres, la Jordanie met en avant les problèmes de coordination entre les différentes parties.

- Dans la **région Amériques et Caraïbes**, 8 Membres ont répondu à la question concernant les principales difficultés rencontrées dans le fonctionnement du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19.

Antigua-et-Barbuda ont fait part des principales difficultés suivantes :

- les réunions étaient peu fréquentes ;
- les principaux représentants (à savoir, les ministères de la santé et de l'agriculture) ont été submergés par les mesures à prendre en relation avec la COVID-19 ; et
- l'autorité douanière et portuaire a croulé sous les protocoles à appliquer en relation avec la pandémie et ses horaires de travail ont été réduits pour la sécurité des employés et du public.

La Guyane a fait savoir que le Comité se réunissait tous les trimestres pour débattre de la mise en œuvre de l'AFE et des mesures de réforme à entreprendre en plus de celles liées à l'AFE ; ces dernières mesures font partie du Programme national 2019-2024 de la Guyane pour la facilitation des échanges. La principale difficulté rencontrée concerne le suivi des activités prévues dans la feuille de route. Le Comité a l'intention d'entreprendre un examen de la feuille de route à mi-chemin afin de faire le point sur l'état d'avancement des objectifs qui y figurent.

Au Costa Rica, il s'est révélé particulièrement difficile de trouver un équilibre entre, d'une part, la nécessité de promouvoir la facilitation des opérations commerciales internationales et de garantir le transit des marchandises et, d'autre part, l'impératif de protection de la santé de la population et des transporteurs.

Pour la Colombie, l'organisation de réunions en présentiel a constitué un problème majeur même si, par le biais de réunions virtuelles, les travaux du Comité ont en fait été améliorés.

Au Guatemala, les difficultés ont trait au suivi du plan annuel, à la tenue des réunions virtuelles et à la poursuite des progrès vers la réalisation des objectifs fixés.

Le Paraguay a signalé deux difficultés principales, faisant état de problèmes pour appliquer les mesures dans les délais définitifs prévus, en raison de la situation sanitaire, et de l'impact de celle-ci sur les projets de coopération.

- Dans la **région AOC**, 9 des 23 Membres ont répondu à la question concernant les principales difficultés rencontrées dans le fonctionnement du CNFE, y compris durant la pandémie de COVID-19.

Au Cameroun, les difficultés sont les suivantes :

- la résistance au changement de la part de certains organismes ; et
- les remboursements pour les réunions techniques organisées en vue d'examiner les préoccupations des parties prenantes de la chaîne logistique.

Pour le Libéria, les principaux problèmes auxquels est confronté le CNFE sont notamment (mais pas seulement) les suivants :

- le CNFE est peu ou pas impliqué dans le Groupe national d'intervention d'urgence sur la COVID ;
- il n'existe pas de plate-forme informatique commune (guichet unique) ; et
- il n'existe pas de point d'information national.

Le Togo a surtout rencontré des difficultés pour :

- trouver des solutions appropriées aux difficultés rencontrées par les divers acteurs du commerce ; et
- rendre compétitive au niveau sub-régional la chaîne logistique nationale.



Le Burkina Faso a évoqué l'importance du secteur informel dans la structure de l'économie du pays, qui constitue selon lui le principal obstacle rencontré. Le Cap-Vert a pour sa part éprouvé des difficultés dans la recherche d'un consensus sur la simplification et la dématérialisation des processus douaniers.

En Côte d'Ivoire, le financement des activités constitue toujours un défi considérable. De même, la coordination et le financement sont les deux problèmes majeurs pour Sao Tomé-et-Principe.

En Gambie, les réunions mensuelles sur la mise en œuvre des mesures liées à la COVID-19 sont problématiques. Pour le Nigéria également, la principale difficulté a été de parvenir à organiser les réunions des membres du CNFE.

IV. Conclusion

Les résultats de l'Enquête annuelle consolidée de 2021 mettent en lumière, une fois encore, le rôle important joué par les administrations douanières au sein des Comités nationaux de la facilitation des échanges.

La pandémie de COVID-19 a, dès le début, perturbé considérablement les échanges transfrontaliers. Dans de nombreux pays, elle a en outre pesé sur le fonctionnement des CNFE, en reléguant au second plan les objectifs à long terme, au profit d'actions immédiates à court terme. Dans certains cas, elle a même conduit les Comités à interrompre complètement leurs travaux.

On notera toutefois que le sentiment d'urgence né de la pandémie est aussi à l'origine d'avantages importants. En effet, c'est dans ce contexte que l'accent a pu être mis sur la facilitation des biens de première nécessité, en utilisant les CNFE comme plate-forme pour soulever les problèmes et partager les informations, mais aussi sur l'automatisation, etc.

De plus, si près de 67 % des Membres ayant répondu signalent avoir mis en place un CNFE conformément aux dispositions de l'Article 23.2 de l'AFE de l'OMC, il demeure essentiel de soutenir les Membres, que ce soit au moment du lancement de leur CNFE ou afin d'en améliorer l'efficacité.

L'OMD continuera d'aider ses Membres à mettre en œuvre l'AFE, et notamment son Article 23.2 sur les CNFE, par le biais du Programme Mercator.

ANNEXE : Nombre de membres du CNFE par région et par pays

Région Asie/Pacifique	
Australie	22
Bangladesh	13
Bhoutan	8
Cambodge	14
Chine	16
Corée	16
Hong Kong, Chine	18
Indonésie	13
Japon	5
Malaisie	19
Maldives	13
Mongolie	19
Samoa	12
Singapour	6
Sri Lanka	23
Thaïlande	24
Timor-Leste	21
Union du Myanmar	16
Vietnam	15

Région AOA	
Angola	21
Comores	9
Lesotho	20
Madagascar	44
Maurice	21
Rwanda	32
Zambie	37
Zimbabwe	50

Région Europe	
Géorgie	20
Grèce	6
Irlande	16
Kosovo	12
Kirghizistan	24
Macédoine du Nord	22
Norvège	env. 30
Pays-Bas	17
Royaume-Uni	19
Serbie	26
Suède	30
Suisse	5 ou plus





Région MENA	
Arabie Saoudite	12
Bahreïn	16
Jordanie	9
Maroc	39
Qatar	12
Tunisie	34

Costa Rica	11
Guatemala	19
Guyane	10
Paraguay	42
Pérou	10
République Dominicaine	18
Uruguay	12 au moins

Région AOC	
Burkina Faso	45
Cap-Vert	12
Côte d'Ivoire	30
Gabon	45
Gambie	10
Niger	60
Nigéria	21
Sao Tomé-et-Principe	16
Togo	25

Région Amérique et Caraïbes	
Antigua-et-Barbuda	20
Argentine	11, et possibilité d'élargissement
Colombie	14

